Baromètre Salariés

Secteur santé • Cliniques vétérinaires

TEMPS DE TRAVAIL

2015

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur santé.
Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de la branche professionnelle.

IMPORTANTE PROPORTION DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

Avec 46 % de salariés à temps partiel, la branche des cliniques vétérinaires se singularise par un taux particulièrement élevé. Cependant, il est à noter que la plupart des salariés concernés déclare avoir fait le choix de ne pas travailler à temps complet et considère la possibilité de travailler à temps partiel comme un avantage.

FEMMES PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Les femmes sont presque deux fois plus souvent que les hommes à temps partiel.

Répartition des salariés par durée du temps travail

Temps de travail			Ompl
Temps complet	54 %	62 %	68 %
Temps partiel	46 %	38 %	32 %
Total	100 %	100 %	100 %

Répartition des salariés à temps partiel par genre

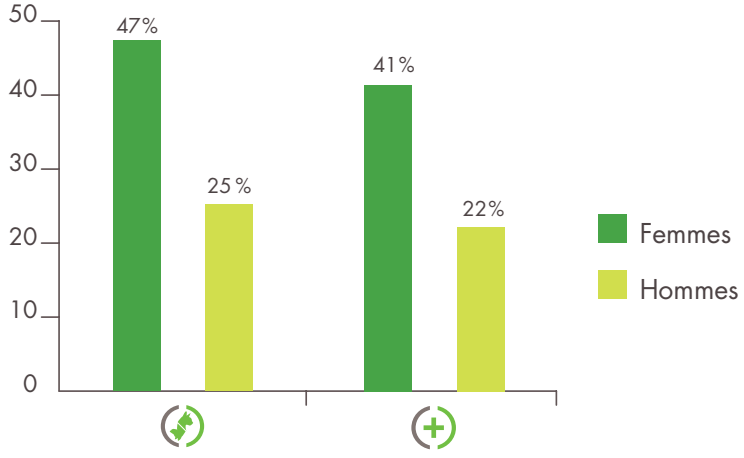

Secteur santé

Branche professionnelle

Cliniques vétérinaires

www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr
4, rue du Colonel Driant • 75046 Paris Cedex 01 • ompl@actalians.fr

Ompl
Observatoire des métiers dans les professions libérales

PRÉSENCE INÉGALE DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

Les régions Bretagne, Île-de-France et Normandie se démarquent par un taux de salariés à temps partiel inférieur d'au moins cinq points à la moyenne nationale.
En revanche, en Auvergne Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les DOM près de la moitié des salariés travaille à temps partiel.

Répartition des salariés à temps partiel par région

Région		
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine	45 %	40 %
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	44 %	36 %
Auvergne, Rhône-Alpes	49 %	42 %
Bourgogne, Franche-Comté	45 %	41 %
Bretagne	39 %	38 %
Centre	43 %	35 %
Corse	45 %	31 %
DOM	48 %	26 %
Île-de-France	40 %	32 %
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	48 %	40 %
Normandie	40 %	38 %
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	46 %	42 %
Pays de la Loire	42 %	40 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48 %	38 %
Moyenne	**46 %**	**38 %**

Source : DADS 2012

Dans la branche, le taux d'hommes à temps partiel est en moyenne de 25 % contre 47 % pour les femmes.